

BOURG-EN-BRESSE

La page Decathlon bientôt tournée à la Chambière

L'ancien magasin Decathlon de la Chambière, dont le local est vide de toute activité depuis un an et demi, devrait bientôt trouver un second souffle. Le propriétaire des murs fait actuellement entreprendre de gros travaux. À la fin de l'année, le bâtiment abritera quatre commerces. Deux enseignes se sont déjà signalées.

La cession des locaux de l'ancien Decathlon, à la Chambière, ne devait pas entraîner de période de fermeture. Pourtant, un an et demi après le déménagement de l'enseigne préférée des Français 2020, le rideau est toujours baissé.

La promesse de Decathlon faite aux élus, qui aurait permis d'assurer la continuité de l'activité de l'une des plus grandes surfaces commerciales du secteur, n'a pas été tenue. Bernard Perret, maire de Viriat, regrette un geste pas très sport : « Ils avaient promis d'installer une enseigne attractive, capable de porter vers le haut toute la zone, mais ça ne s'est pas réalisé. » La suite est bien connue de tous les Burgiens amenés à faire leurs courses du côté de la Chambière. La cellule, bien qu'ayant fait l'objet d'une petite cure d'embellissement, est restée désespérément vide durant des mois.

Le bâtiment abritera quatre commerces

Faute de prétendants, le propriétaire des murs a décidé de faire entreprendre des travaux d'ampleur. Ces derniers ont été lancés à la fin du mois d'avril. « La décision du bailleur a été principalement motivée par sa volonté de rendre le bâtiment plus efficace d'un point de vue énergétique », commente Frédérique Kaiser, responsable de l'agence Arthur Loyd, spécialisée dans la com-



À la Chambière, seul un panneau rappelle l'existence passée de l'ancien magasin Decathlon. Au mois de novembre, la page sera définitivement tournée. Photo Progrès/Pierre-Yves ROYET

mercialisation de locaux tertiaires. Et de préciser : « Les bardages et la toiture sont en train d'être changés afin que le bâtiment soit mieux isolé. » Une fois le chantier terminé, la cellule commerciale répondra aux normes régies par le « décret tertiaire », obligeant les propriétaires de ce type bâtiments à agir en faveur des économies d'énergie (lire par ailleurs).

Un peu plus d'un mois après le lancement – à fond la forme –, des grandes manœuvres, seul subsiste le squelette métallique de l'ancien Decathlon. Dans un peu moins de six mois, le local, d'une surface totale au sol d'environ 2 500 m² sera transfiguré.

« On a eu des pistes pour la totalité du bâtiment qui n'ont pas été au bout, relate Frédérique Kaiser. Comme ça n'a pas abouti, le bailleur a pris le parti de diviser l'ancien magasin en quatre cellules. Chaque lot aura une vitrine en façade et ses propres accès. »

Une configuration plus adaptée

« Le bailleur a pris le parti de diviser l'ancien magasin en quatre cellules. Chaque lot aura une vitrine en façade et ses propres accès »

Frédérique Kaiser, responsable de l'agence Arthur Loyd, spécialisée dans la commercialisation de locaux tertiaires



au marché actuel ? Le changement de braquet semble séduire de potentiels locataires. « Aujourd'hui, on a deux prospects en cours », confirme l'agent immobilier, bien résolu à ne pas laisser filtrer le nom des enseignes inté-

ressées. La signature des baux devrait intervenir dans les toutes prochaines semaines, pour une ouverture au mois de novembre. Pour l'heure, 800 m² de locaux cherchent encore preneurs.

Pierre-Yves ROYET

Décret tertiaire : réduire de 60 % la consommation des bâtiments

Le « décret tertiaire », ou « Dispositif éco efficacité tertiaire » (DEET) impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires. Promulgué le 23 juillet 2019, dans le cadre de la loi Élan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), il vient fixer les conditions d'application de cette mesure. Le dispositif s'adresse aux propriétaires et aux locataires de bâtiments tertiaires, dont la surface d'exploitation est supérieure ou égale à 1 000 m². La réglementation leur impose une réduction de la consommation d'énergie finale en appliquant une des deux méthodes préconisées dans le code de la construction et de l'habitation : réduire de 40 % d'ici à 2030, 50 % d'ici à 2040, et 60 % d'ici à 2050 la consommation énergétique finale du bâtiment, par rapport à une année de référence qui ne peut être antérieure à l'année 2010. Ou atteindre un niveau de consommation énergétique fixé en valeur absolue pour chaque type d'activité. En cas de non-respect de la loi, après mise en demeure, les propriétaires ne respectant pas la loi s'exposent à une amende allant de 1 500 € pour les personnes physiques à 7 500 € pour les personnes morales.

EN BREF

BOURG-EN-BRESSE Variations autour de 6-4-2 avec Jessica Guillot à H2M

Designer produit indépendante, formatrice innovation design, entrepreneure, burgienne depuis près d'une dizaine d'années, Jessica Guillot a toujours aussi cultivé l'art pictural. Depuis qu'à l'automne dernier, elle a appris à son fils à dessiner un visage à la 6-4-2, elle s'est prise au jeu de cette technique ancestrale que sa grand-mère lui avait enseignée et elle en a fait son nom d'artiste : Six Four Two.

Alliant art digital et physique, ses multiples variations autour de ce curieux art du portrait de profil, œuvres

uniques peintes sur d'inattendus papiers récupérés « qui ont un supplément d'âme » ou imprimées en série limitée sur papier ou alu Dibond, ou en version t-shirt également en série limitée, ont déjà séduit une galerie à Saint-Jean-de-Luz. Elles sont à découvrir aujourd'hui à Bourg-en-Bresse.

L'exposition offre au regard plus d'une trentaine d'œuvres, jouant avec l'un, l'autre, le multiple, l'expression, le caractère, le graphisme... « L'œuvre naît à partir d'une couleur ou d'une idée », explique Six Four Two. « L'art est la manière de laisser libre cours à l'imagination. » Cerise sur le gâteau : les visiteurs pourront essayer la technique du 6-4-2 sur une toile

jaune au cœur de l'exposition, qui formera au final une œuvre collective.

Exposition de Six Four Two (Jessica Guillot) à H2M, jusqu'au 1^{er} juin, de 10 à 19 heures. Entrée libre. Quelques œuvres seront ensuite exposées à partir du 8 juin à Instant photo.

« Extra-terriens » de Jessica Guillot dite Six Four Two.

Photo Progrès/Annick PUVILLAND

